

Au fil de l'eau

GROSLÉE
commune de
GROSLÉE-SAINT-BENOIT

SAINT-BENOÎT
commune de
GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Le Mot du Maire.....	2
Sapeurs-Pompiers	4
Des actions pour les écoles	6
L'agenda des manifestations.....	6
Evolution de la fiscalité locale	7
Le Budget Municipal.....	8
Le Cabinet Médical.....	13
Les Travaux.....	13
La fibre optique.....	13
Pompe de relevage Station Jean Gagneux (rive droite du Rhône).....	14
Les news de la commune	15
Défibrillateur à Groslée.....	15
Site Internet de la commune	15
La Télé-Alerte	15

Illiwap	15
Le plan communal de sauvegarde (PCS) ..	15
Les rappels.....	16
Les Trimax	16
Les containers de récupération linge et chaussures.....	16
Le brûlage des déchets.....	16
Le bruit, (rappel du rappel, du rappel...) ..	17
L'Etat civil.....	17
Informations utiles	18
Ouverture des mairies.....	18
Les horaires de la déchèterie de Lhuis : ...	18
Numéro d'urgence	18

Le Mot du Maire



J'aurais tant aimé, chers tous, que nous ayons oublié les gestes barrières, le couvre-feu, les multiples restrictions que nous impose la COVID-19. Il n'en est malheureusement rien.

En rédigeant ce mot, j'ai bien sûr une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont souffert, ou souffrent encore, de la maladie ou de la perte d'un parent, d'un(e) ami(e).

Malgré ces moments sombres, nous nous devons d'être positifs, car, enfin, au-delà du contexte anxiogène, le développement de la vaccination est source d'espoir.

Pour autant, le respect de toutes les préconisations de protections individuelles et collectives est encore essentiel. En ces temps d'allègement, notre prudence et notre patience seront déterminantes pour dépasser plus rapidement cette période. Je ne peux donc que vous inviter de nouveau à maintenir de façon rigoureuse les gestes barrières et à continuer d'agir de façon responsable.

Plus nous respectons ces mesures et plus vite, ensemble, nous vaincrons cet épisode.

Un an déjà !

L'équipe municipale et ses salariés ont dû s'adapter à cette situation inédite. Chacune, chacun a fait preuve de courage, d'abnégation et de résilience pour faire en sorte que les activités essentielles et les liens possibles perdurent au fil de ces mois.

Pendant cette première année de mandat, quoique parfois difficilement, beaucoup de sujets ont progressé, je n'en citerai que quelques-uns :

- *L'ouverture, avec le concours de la Communauté professionnelle territoriale de Santé et de la Communauté de communes de Bugey Sud (CCBS), d'une permanence de médecin généraliste les vendredis.*
- *L'accompagnement des travaux de déploiement de la fibre, qui devrait pouvoir enfin pénétrer dans nos foyers cet automne.*
- *Le lancement de plusieurs démarches pour réduire notre impact environnemental ; bilan énergétique de nos bâtiments, isolation des combles, des chaufferies, études de changement d'énergie de nos gros bâtiments, etc.*
- *Une mise à niveau de nos ressources en eau potable, par la protection des périmètres immédiats, un suivi automatisé des ressources en périodes d'étiage, une étude de changement des générateurs UV de traitement des eaux, etc.*
- *Engagés ou réalisés de nombreux travaux dans les écoles, équipements numériques, travaux de confort, sanitaire...*
- *Equipé nos sapeurs-pompiers d'un nouveau véhicule tout terrain, d'équipements de protection individuelle, d'équipement contre les guêpes et frelons,*
- *Recul des entrées d'agglomération du bourg de Saint-Benoît en venant de Glandieu, et du Port de Groslée en y accédant de Saint-Benoît, afin de limiter la vitesse, équipement de radars pédagogiques sur la D19 et la D10 A, remise en état et complémentation des signalisations verticales (près de 40 panneaux) et horizontales (peintures au sol) des voies*



communales, changement des glissières de sécurité du pont de la Morte devenues vétustes. (financé à moitié par la commune de Brangues)

- *Travail avec la CCBS et la commune de Brégnier-Cordon à la réhabilitation du projet de la cascade de Glandieu, placement de la rue de la cascade à Glandieu en zone 30 km/heure, première démarche de sécurisation de cette rue très fréquentée par beau temps. Une consultation des riverains, envisagée en novembre prochain, permettra d'évaluer la possibilité d'aller plus loin.*
- *Peaufinage des abords du stade de la forêt ; barrières en bois, affichage, chemin d'accès piétons pour les visiteurs, etc.*
- *Travail en commission intercommunale sur le sujet du transfert prochain de la compétence eaux et assainissement ; une des premières décisions prises étant que la gestion de ces ressources se fera en régie. Nous resterons ainsi maîtres de la qualité du service rendu.*

De nombreux autres chantiers sont en projet pour le second semestre, voire l'année prochaine

- *Mise en place avec les infirmières d'une solution de téléconsultation médicale accompagnée.*
- *Lancement d'études et de travaux de sécurisation des voies de circulation et des barrières du pont du Glairon à Glandieu.*
- *Placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, changement des fenêtres et volets de l'école de Saint-Benoît.*
- *Modernisation des secteurs d'éclairages publics pour les économies d'énergie.*
- *Amélioration de la couverture 4G de la commune.*
- *Rénovation du four du Champ, de la gare du TRAM, de plusieurs calvaires*
- *Programmation de nombreux travaux d'entretien des toits communaux.*
- *Lancement des études d'optimisation de consommation d'énergie et de confort de la salle des fêtes de Groslée, du bâtiment le clos Chevelu.*
- *Études de remise en état des chemins ruraux et de montagne.*
- *Poursuite des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme en vue de sa finalisation.*



Et tant d'autres sujets restent à traiter, les cinq ans à venir seront bien remplis.

Cette brève vous apportera des informations sur de nombreux sujets du quotidien. Pensez à nous retrouver sur l'application Smartphone « Illiwap » pour l'actualité et sur le site de la mairie pour les autres informations.

Prenez grand soin de vous et des êtres qui vous sont chers.

Le Maire Henri SOUDAN

Sapeurs-Pompiers



Bonjour mesdames et messieurs,

En tant que nouveau chef de corps du CPINI de Groslée-Saint-Benoit, je vous informe des nouveautés 2020-2021 concernant notre caserne. L'année 2020 a été synonyme d'évolutions. La caserne s'est séparée du

4x4 LADA au profit d'un véhicule polyvalent, un Duster 4x4, qui nous permettra d'intervenir en milieu rural comme en milieu hostile. Je souhaite d'ailleurs remercier la municipalité qui a financé l'achat de ce nouveau véhicule et l'amicale du CPINI de la commune pour sa signalétique. J'en profite aussi pour saluer l'investissement des pompiers qui ont participé à cette belle réalisation.



La commune a également investi dans des tenues d'hyménoptères et dans le renouvellement des équipements de protection individuelle. Quant à elle, l'amicale a fait l'acquisition de matériel médical et de rangements appropriés pour le stockage de celui-ci.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir officiellement une nouvelle recrue dans nos rangs, Eddie RODAMEL. Il a réussi à ce jour avec succès sa formation protection-incendie et prompt secours. Nous lui souhaitons tous nos encouragements dans la continuité de sa formation et de son apprentissage. A cette occasion, je remercie Pauline PEYSSON pour le temps personnel qu'elle a consacré à la formation d'Eddie et pour lui avoir permis d'atteindre ses objectifs.

Trois de nos pompiers ont aussi poursuivi leur formation. Sébastien BLANC a réussi son stage lutte-incendie, Benoît PERRIER a validé son secours en équipe ainsi que le COD4 conduite Nautonier (conducteur d'embarcation de sauvetage). Coralie PERRIER s'est quant à elle spécialisée dans les feux de forêt (FDF) et dans les sauvetages et déblaiements en cas d'effondrement (SD). Elle, ainsi que Sébastien BLANC se sont aussi formés en tant que vérificateur de lot de sauvetage (cordages, baudrier, triangle d'évacuation...) ce qui leur permettra de vérifier et reconditionner notre matériel et ainsi intervenir en toute sécurité. Je leur souhaite à eux aussi tous mes encouragements pour poursuivre leurs formations et remercie l'ensemble des pompiers de la caserne pour leur investissement. Grâce à eux nous avons aujourd'hui un effectif de 12 pompiers bénévoles comptant 3 femmes et 9 hommes.

Nous avons la chance de pouvoir manœuvrer avec les casernes voisines de Lhuis et de Brégnier-Cordon avec lesquelles nous collaborons et avons une bonne cohésion de groupe. Nous les remercions pour leur accueil et leur disponibilité.

Suite à l'arrivée du virus de la Covid-19, les restrictions sanitaires ont contraint le département à désengager les centres communaux de premières interventions. A ce jour, les pompiers des CPINI sont de nouveaux engagés sur certains types d'interventions ou en cas d'incendie. Sachez que notre volonté d'aider les habitants de notre commune est forte et nous continuerons à nous engager auprès de vous.

Merci à la municipalité pour son soutien dans cette année riche en renouveau et pour les financements accordés qui nous permettent d'intervenir avec des moyens adaptés et en toute sécurité.

Pour cette année 2021, deux autres futures recrues sont en attente de tests de pré-sélection. Notre équipe pourrait donc encore s'agrandir avec l'arrivée de deux nouveaux jeunes sapeurs-pompiers.

Si vous aussi, vous êtes intéressé pour rejoindre notre équipe de sapeurs-pompiers volontaires, vous pouvez me contacter au 06 10 40 38 08 ou par mail : chefcpini.grosleestbenoit@gmail.com ou joindre mon adjointe, Coralie PERRIER au 06 18 41 13 14.

Je finirai ce petit mot en remerciant chaleureusement Olivier CARRIER pour son dévouement, qui après 30 années de service prend sa retraite bien méritée.

Prenez soin de vous en cette longue période difficile.

Stéphane BIGOT, chef de corps de la caserne de Groslée-Saint-Benoit.



Des actions pour les écoles

Avec 80 % de participation financière de la Région, la commune a équipé chaque cantine scolaire d'un purificateur d'air. Ce matériel installé en février dans les lieux où le port du masque n'est pas possible, vise à éliminer jusqu'à 99 % de virus, bactéries et allergènes présents dans la pièce occupée par les enfants.



PURIFICATEUR D'AIR

A l'école de Saint-Benoît il a fallu changer le chauffe-eau et procéder à une extension du réseau d'eau chaude sur les lavabos ; afin d'éviter la diffusion du virus les élèves sont appelés à se laver les mains fréquemment. Cet hiver l'eau froide finissait par provoquer des gerçures et une réticence à appliquer ce geste barrière indispensable en collectivité.

La commune poursuit l'informatisation des écoles :

A Groslée, c'est 8 ordinateurs portables, et à Saint-Benoît c'est un vidéoprojecteur et 8 tablettes qui viennent compléter l'équipement. La moitié de la dépense a été prise en charge par l'État.

Durant l'été 2021 il est prévu le changement des fenêtres du bâtiment école mairie de Saint-Benoît ainsi que la pose de volets roulants. Avec le soutien de la Région, ces travaux apporteront une amélioration tant d'un point de vue thermique qu'en terme de confort d'été.

La période des vacances permettra également la réfection totale du revêtement de la cour de récréation de l'école de Groslée. Un sol synthétique souple sera placé sous les jeux de plein air à la place des graviers actuels pour garantir une utilisation sécurisée.

L'agenda des manifestations

Samedi 5 et dimanche 6 juin : championnat départemental de l'Ain triplète promotion _ Club de Pétanque

Samedi 5 juin : Diot à emporter (sur réservation) _ La société de pêche de Groslée

Samedi 12 juin : Coupe des artisans commerçants _ Les Boules des Platanes

Samedi 26 et dimanche 27 juin : championnat départemental de l'Ain doublettes mixtes _ Club de Pétanque

Samedi 26 juin : L'école de musique et de théâtre "L'Echo du Nant", représentations de fin d'année au foyer rural de Groslée, Section musique tout au long de la journée et section théâtre à partir de 17h

Vendredi 02 juillet : Coupe Ets Bouvier _ Les Boules des Platanes

Samedi 17 juillet : Challenge Dédé Calard _ Club de Pétanque

9 h doublettes par poules masculin / féminin

14 h doublettes par poules féminin

Lundi 09 août : Coupe du maire _ Les Boules des Platanes

Vendredi 26 août : don du sang à la salle des fêtes de Brégnier-Cordon de 16h à 19h

Samedi 2 octobre : 14h triplètes par poules

En novembre (date à définir) : boudin du club de pétanque de Saint-Benoît.

Dimanche 12 décembre : Marché de Noël du club Entraide et Amitié

Jeudi 16 décembre : don du sang à la salle des fêtes de Saint-Benoît de 16h à 19h

Agenda sous réserve des contraintes sanitaires, mis à jour sur le site internet de la commune

Evolution de la fiscalité locale

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) disparaîtra en 2023.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de THp. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

Aussi le produit de cette taxe au taux de 10.95 % acquittée par les contribuables ne reviendra plus aux collectivités locales mais sera affecté au budget de l'État (sauf la TH sur les résidences secondaires).

Afin de compenser la perte de cette recette pour les communes, engendrée par cette décision, le législateur a prévu de transférer la part départementale de la taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) au profit des communes à partir de 2021.

TAXE FONCIERE BATIE	Jusqu'en 2020	Nouvelle répartition
Part communale	11.15 %	25.12 %
Part départementale	13.97 %	0 %

L'élaboration du budget communal s'effectue sur la base d'une assiette d'imposition communiquée par la Direction des Finances Publiques, celle-ci prévoit une baisse sensible de cette base fiscale pour la commune de Groslée-Saint-Benoit.

	2020	2021
Assiette fiscale	1 676 781 €	1 476 000 €
Recettes fiscales	397 800 €	370 771 €

Compte tenu du nécessaire maintien des ressources de la commune, des nouvelles obligations réglementaires, de l'augmentation du coût de la vie de 6.6 % depuis 2016, date de la dernière modification de la fiscalité communale, le conseil municipal du 12/04/21 a voté une augmentation des taux.

Il est à noter que cette augmentation des taxes ne couvrira pas la perte des recettes fiscales. La différence étant à compenser par de nouvelles économies

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâtie	25.12 %	26.62 %
Taxe foncière non bâtie	34.69 %	36.76 %

Le Budget Municipal

La commune de Groslée-Saint-Benoit, compte 1 239 habitants en 2020 et s'étend sur 2 892 ha.

Les comptes administratifs 2020 ainsi que les budgets 2021 ont été votés le 12 avril 2021 par le nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020 et qui a pris ses fonctions le 25 mai 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2020, il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montant
Charges à caractère général	Énergie des bâtiments, repas cantine, petit outillage dépenses d'entretien, de sécurité	274 933 €
Charges de personnel	Salaires et charges*	302 161 €
Atténuation de produits	Prélèvement Fonds de péréquations des ressources communales	14 281 €
Autres charges de gestion courante	Pompiers, subventions versées aux associations, indemnités élus,	120 125 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	23 144 €
Opérations d'ordre liées à des cessions	Vente cession véhicule Lada pompiers	4 000 €
Total dépenses fonctionnement		738 644 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montant
Atténuation de charges	Aides de L'État emploi Aidé 2019	6 319 €
Produits et services courants	Services périscolaires, coupes de bois.	88 576 €
Impôts et taxes	Taxe habitation, taxes foncières bâties et non bâties, et compensation Etat	564 805 €
Dotations et Participations	Dotations Etat et subventions	198 511 €
Revenus des immeubles	Locations logements et salles communales	127 791 €
Produits exceptionnels	Cession terrain Lotissement la Chavanne	8 498 €
Total recettes de fonctionnement		994 500 €

*Les emplois permanents de la collectivité sont constitués par 5 agents techniques (dont 3 affectés au service périscolaire), 2 ATSEM et 3 agents service administratif.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux habitants : cantine, garderie, locations des salles des fêtes ... sont en baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles du 16 mars au 11 mai 2020.

Section d'investissement

Dépenses d'Investissement	Principaux postes	Montant
Emprunts	Remboursement dettes en capital	75 310 €
Immobilisations incorporelles	Honoraires révision PLU et licences logiciels	8 958 €
Immobilisations corporelles	Travaux forêt, acquisition mobilier et équipement vestiaire foot, écoles et secrétariat, véhicule Duster CPINI	45 251 €
Immobilisations en cours non finalisées en fin d'année	Démolition bâti Dumoulin, programme accessibilité bâtiments publics, restauration petit patrimoine (fours)	75 112 €
Créance sur Etablissement Public Foncier de l'Ain	Remboursement annuité 2ème année	13 845 €
Total dépenses investissement		218 476 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montant
Dotations fonds divers	Report de l'excédent 2019	212 249 €
	Produit taxe aménagement	3 053 €
Subventions reçues de l'État	Solde travaux mise en accessibilité et acompte subvention DETR terrain foot	48 581 €
Opérations de cessions	Véhicule Lada Pompier	4 000 €
Dépôt et cautionnement reçus	Cautions encaissées sur locations	2 056 €
Total recettes d'investissement		269 939 €

En 2020 se terminent :

- L'aménagement et l'équipement du terrain de foot en cœur du village, le versement des subventions pour cette opération s'effectuera en 2021.
- Le déroulement de la procédure de révision du POS en PLU : le schéma de zonage d'assainissement collectif ainsi que le règlement de zonage sont achevés,
- L'équipement des salles des fêtes et mise en sécurité des bâtiments publics,
- La réalisation du désamiantage et déconstruction des bâtiments Dumoulin acquis par la commune, après réflexion le conseil municipal renonce au projet de construction d'une maison de santé et auberge sur ce tènement.

Les résultats de l'exercice comptable s'établissent ainsi :

	Reports excédents 2019	Excédents 2020	Disponible pour 2021
Section de fonctionnement	101 359.61 €	255 856.16 €	357 215.77 €
Section d'investissement	212 980.01 €	51 462.79 €	264 442.80 €

Fin 2020 nous avons constitué une capacité nette d'autofinancement (CAF) de 180 546 €.

C'est l'excédent de fonctionnement moins le remboursement annuel des emprunts. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Les ratios établis par la direction des finances publiques situent notre commune dans la moyenne des autres communes de même strate quant à son fonds de roulement et sa bonne gestion financière.

Cependant le taux d'endettement est supérieur de 23 % à la moyenne des autres communes. Il est à noter que l'encours de l'endettement s'élève à 919 241 € au 31/12/2020.

BUDGET 2021

La création en 2016 de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoit avait permis de stabiliser les dotations de l'État pendant 3 ans. Elles évoluent maintenant à la baisse ainsi que les recettes de fiscalité locale.

L'accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune. Ils portent sur les prévisions suivantes :

Aide à l'installation d'un médecin sur la commune,

Acquisition de matériel informatique pour les 2 écoles, amélioration de la téléphonie au secrétariat,

Diagnostic et isolation des bâtiments locatifs,

Changement des baies vitrées et volets bâtiment école et mairie de St Benoît,

Projet de rénovation du parc des chaudières fuel,

Réhabilitation de la cour d'école de Groslée,

Programme de recensement des ponts et priorisation des travaux de réfection,

Aménagement de l'ancienne gare du Tram, restauration du four banal du Champ,

Création de pistes forestières : forêt de Groslée et souscription au plan de relance avec l'Etat : programme de plantations.

Programme de réfection des toitures sur différents bâtiments.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	310 000 €		
Charges de personnel	340 000 €	Produits des services	81 100 €
Atténuation de produits	15 000 €	Impôts et taxes	503 162 €
Autres charges de gestion courante	385 938 €	Dotations et participations	224 766 €
Charges financières	25 000 €	Autres produits	121 000 €
Dépenses imprévues	22 000 €	Produits exceptionnels	3 000 €
Total des charges réelles	1 097 938 €	Total des produits réels	930 028 €
Report d'une part de l'excédent 2020 de fonctionnement			164 910 €
Total des dépenses	1 097 938 €	Total des recettes	1 097 938 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Emprunts et remboursements cautions	98 000 €	Dotations fonds divers et réserves	225 305 €
Immobilisations incorporelles	29 500 €	Subventions d'investissement	281 932 €
Immobilisations corporelles	374 681 €	Encaissement des cautions	1 500 €
Immobilisations en cours	251 000 €		
Dépenses imprévues	20 000 €		
Total des dépenses réelles	773 181 €	Total des produits réels	508 737 €
Report excédent investissement 2020			264 442 €
Total des dépenses	773 181 €	Total des recettes	773 181 €

La commune est gérée également à travers 3 autres budgets spécifiques qui couvrent l'assainissement, l'eau et le multiservice.

ASSAINISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent les frais d'entretien des réseaux et des 5 stations d'épuration de la commune. Les recettes sont principalement les redevances d'assainissement collectif payées par les utilisateurs à SOGEDO qui les reverse à la commune.

Les investissements 2020, initiés sous l'ancienne mandature, correspondent aux réseaux d'assainissement créés à Arandon, Richenard, Guigard sur Groslée, Sous Roche à Neyrieu ainsi que les subventions obtenues pour ces travaux.

Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement	80 314 €	Recettes de fonctionnement	112 711 €	Excédent de fonctionnement	32 397 €
Dépenses d'investissement	551 710 €	Recettes d'investissement	444 468 €	Déficit d'investissement	-107 242 €

Assainissement	Rappel reports 2019	Résultats 2020	Reports pour 2021
Section de fonctionnement	-252 199 €	+32 397 €	-219 802 €*
Section d'investissement	+251 378 €	-107 242 €	+144 136 €

Budget 2021

Dépenses de fonctionnement	165 401 €	Recettes de fonctionnement	139 265 €
Report du déficit	219 802 €	Participation budget général *	245 938 €
Total dépenses fonctionnement	385 203 €	Total recettes fonctionnement	385 203 €
Dépenses d'investissement	254 371 €	Recettes d'investissement	110 235 €
Report de l'excédent			144 136 €
Total dépenses d'investissement	254 371 €	Total recettes d'investissement	254 371 €

*Depuis 2017 le budget déficitaire engendré par le financement prévisionnel des gros travaux d'assainissement s'équilibre par un apport du budget général.

EAU

Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement	57 698 €	Recettes de fonctionnement	60 383 €	Excédent de fonctionnement	2 685 €
Dépenses d'investissement	14 821 €	Recettes d'investissement	41 429 €	Déficit d'investissement	26 608 €

Eau	Rappel reports 2019	Résultats 2020	Reports pour 2021
Section de fonctionnement	52 478 €	2 685	55 163
Section d'investissement	183 383 €	26 608	209 991

Budget (eau) 2021

Dépenses de fonctionnement	114 765 €	Recettes de fonctionnement	71 712 €
Report partiel de l'excédent de fonctionnement			43 053 €
Total dépenses fonctionnement	114 765 €	Total recettes fonctionnement	114 765 €
Dépenses d'investissement	263 602 €	Recette de d'investissement	41 501 €
Report de l'excédent			209 991 €
Report partiel de l'excédent de fonctionnement			12 110 €
Total dépenses d'investissement	263.602 €	Total recettes d'investissement	263 602 €

Les investissements 2021 porteront sur la sécurisation de la qualité des 5 différentes sources en eau qui alimentent la commune : changements générateurs UV, entretien réservoirs, report des suivis de niveaux, entretien des périmètres de sécurité.

Les compétences eau et assainissement seront transférées aux communautés de communes à partir de janvier 2022. Ainsi il est déjà prévu dans les 2 budgets 2021 la participation financière de la commune aux futurs schémas directeurs induits par ce transfert.

MULTISERVICE

Il s'agit des charges et de la location du local commercial occupé par l'épicerie du village.

Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement	460 €	Recettes de fonctionnement	4726 €	Excédent de fonctionnement	4266 €
Dépenses d'investissement	0 €	Recettes d'investissement	4708 €	Déficit d'investissement	4708 €

Multiservice	Rappel reports 2019	Résultats 2020	Reports pour 2021
Section de fonctionnement		4 266 €	4 266 €
Section d'investissement	-6 862 €	4708 €	- 2 154 €

* déficit lié aux travaux antérieurs lors de la rénovation des locaux avant installation.

Budget 2021

Dépenses de fonctionnement	2 550 €	Recettes de fonctionnement	4 500 €
Virement à la section d'investissement	4 061 €	Report partiel de l'excédent	2 111 €
Total dépenses fonctionnement	6 611 €	Total recettes fonctionnement	6 611 €
Dépenses d'investissement	4 062 €	Report partiel de l'excédent	2 155 €
Report du déficit	2 154 €	Virement de la section fonctionnement	4 061 €
Total dépenses d'investissement	6 216 €	Total recettes d'investissement	6 216 €

Le Cabinet Médical

Depuis le 2 avril 2021 Madame le Docteur Rumley assure des consultations dans un cabinet médical nouvellement créé, situé au 113 route de Brégnier-Cordon à Saint-Benoît.

Actuellement médecin généraliste à la maison médicale de Culoz, le Dr Rumley exerce dorénavant tous les vendredis dans notre commune sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) située à Belley au **06 59 74 32 82** :

- ✓ le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- ✓ le vendredi de 9h à 12h

Le paiement des consultations s'effectue par chèque ou espèces.

La commune remercie la CPTS ainsi que la CCBS (Communauté de Communes Bugey Sud) pour sa participation à cette installation qui apporte une offre de soins au plus près des habitants.

En complément un dispositif de téléconsultation sera mis en place grâce à l'investissement des 2 infirmières de la commune. Elles encadreront la consultation du patient en visio avec un médecin local. Des informations précises seront communiquées dès que le projet sera opérationnel.

Les Travaux

La fibre optique

Le SIEA finalise les travaux d'installation de la fibre optique sur la commune.

Les entreprises sous-traitantes, ont procédé à l'installation de deux nouvelles armoires (Nœud de Raccordement Optique) sur le Bourg de Saint-Benoît (derrière le local des infirmières et de l'esthéticienne) et remis à niveau celle de Groslée (hameau de la Burlanchère). Ces travaux de complétude permettent à terme de rendre éligibles 915 prises supplémentaires sur la commune ;

Les entreprises ont ensuite déployé la fibre (**16 kilomètres de câbles** installés) dans les fourreaux **souterrains** déjà existants avec l'accord des exploitants-propriétaires de ces réseaux (orange par exemple).

Le déploiement aérien quant à lui largement majoritaire sur le territoire de la commune, a nécessité l'implantation d'un nombre important de **nouveaux poteaux (136)** en raison du mauvais état d'installations existantes ou d'impossibilité technique (capacité de charge insuffisante pour certains éléments). Certains secteurs boisés ont dû être élagués pour permettre ce tirage de câbles aériens (plus de **41 kilomètres de fibre optique déroulés**) ; à ce propos nous remercions les propriétaires des parcelles concernées d'avoir bien voulu procéder à ces travaux d'élagage dans le délai imparti afin de ne pas retarder le déploiement.

La réception des travaux devrait intervenir d'ici cet été et le SIEA nous fait savoir qu'en prenant en compte les délais légaux de prévenance aux opérateurs, les ouvertures commerciales des nouvelles lignes devraient intervenir sur le dernier trimestre 2021.

Nous relayons la communication du SIEA qui souligne les éléments suivants :

Le déploiement sur une commune nécessite un laps de temps incompressible, nécessaire à la mise à disposition d'un service de qualité pour tous les Aindinois. De plus, les avantages de la fibre optique sont nombreux et vont bien au-delà d'un débit appréciable.

Ainsi, la fibre optique est le seul support à offrir des capacités en débit illimitées et nettement supérieures aux autres technologies (cuivre / satellite) : **jusqu'à 400 Mégas pour les particuliers** selon les opérateurs partenaires et **jusqu'à 1 Giga pour les professionnels**. La fibre optique peut transporter une grande quantité de données sur de très longues distances sans aucune atténuation du signal conduit, contrairement au cuivre (Adsl). Ainsi, la capacité reste intacte quel que soit l'éloignement avec l'infrastructure. De plus, la fibre optique est la technologie la plus performante pour transporter des données à la vitesse de la lumière (300 000km/s). Cette rapidité très haut débit se traduit par des temps de téléchargement quasi instantanés ou nettement réduits, pour un confort d'utilisation incomparable.

La fibre optique est aussi, la seule technologie à offrir des débits symétriques pour les échanges de données aussi bien en émission (upload) qu'en réception (download), ce que l'Adsl ne permet pas.

Elle permet également la simultanéité des usages avec le principe du partage des débits sur plusieurs postes.

Ainsi les utilisateurs profitent d'une connexion très haut débit sur différents équipements connectés en même temps (ordinateurs, TV, tablettes, téléphones fixes...) avec une fluidité des échanges, sans affaiblissement ou perte de signal. Enfin, la fibre est un fil de verre extrêmement fin entouré d'une gaine protectrice. Ce support ne s'altère pas dans le temps, conserve ses propriétés physiques et reste insensible aux interférences extérieures (chaleur, haute tension, ondes...).

L'Ain est l'un des départements le plus déployé en très haut débit en France. Le SIEA est le premier à faire des complétudes (ajouts sur une zone connaissant par exemple de nouvelles constructions, pour que tous les habitants disposent de la fibre optique). Le SIEA poursuit son engagement au service des collectivités Aindinoises, notamment via ce déploiement du réseau de fibre optique, porteur d'un enjeu économique et social fort. Infrastructure numérique de pointe nécessaire au développement de notre territoire, cette technologie accompagne chaque jour de plus en plus d'habitants, d'entreprises et d'établissements publics. Et l'Ain fait indéniablement figure de pionnier en la matière.

Pompe de relevage Station Jean Gagneux (rive droite du Rhône)

Mise en réparation d'une pompe des ouvrages de défense contre les crues du Haut Rhône.

A la demande de l'état français après le choc pétrolier de 1970 la compagnie Nationale du Rhône (CNR) se lance dans l'aménagement du Haut-Rhône qui se traduit en 1986 par l'inauguration du barrage de Sault-Brénaz.

Pour faire face à l'élévation prévisible du fil de l'eau en amont de la retenue de Sault-Brénaz, les maires de Brangues (M Max Bataillon) et de Saint-Benoît (M Jean Gagneux), demandent à la CNR et à l'état, lors de l'enquête publique, la construction d'ouvrages de protection entre les ponts d'Evieu et de Groslée sur les deux rives.

Ils sollicitent le soutien, qu'ils obtiennent, des maires du Bouchage (M Joseph Bordel Mathiollon) et de Les Avenièrès (M Louis Monnet).

Ainsi regroupées, ces 4 communes ont modifié les statuts du SYDCEHR (SYndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône), qui s'est vu confier, par l'état, la gestion des ouvrages de garde construits par la CNR grâce à un large éventail de financements.



C'est ainsi que sont élevés les ouvrages rive droite, (station Jean Gagneux) et rive gauche (Max Bataillon), qui protègent jusqu'à un débit de 1600 m³ / seconde les plaines de Groslée-Saint-Benoit, Brangues, Le Bouchage et Les Avenièrès contre les crues de faible et moyenne intensité. Après les crues ces ouvrages permettent d'accélérer le ré-essuyage des plaines.

La seconde pompe de la station rive droite vient d'être délogée de son emplacement, le 28 avril, pour être révisée à St Jean de la Ruelle, près d'Orléans (Loiret) et réinstallée cet automne. La première pompe a été révisée en 2019 / 2020. De technologie très spécifique ces pompes assurent un refoulement de quelques 2700 m³/secondes chacune.

Cette opération est financée par le budget du SYDCEHR pour une somme d'environ 55 000 €.

Lors de vos balades sur la Via Rhôna ne manquez pas de relire les panneaux d'information sur ces ouvrages.

Les news de la commune

Défibrillateur à Groslée

Bon à savoir !

Nous vous informons qu'un défibrillateur ou DAE, vient d'être installé devant l'entrée de la salle polyvalente de Groslée. Il en existe déjà un, posé contre le mur extérieur de la salle des fêtes de Saint-Benoît.

Cet appareil peut être utilisé par toute personne même non formée.

Le DEA dispose d'un guide vocal qui énonce les instructions à suivre tout au long de l'intervention.

Site Internet de la commune

Depuis quelques années, la commune a son site internet. Vous y retrouverez l'agenda des manifestations, les associations, les informations utiles, la publication des arrêtés,

Rendez-vous sur grosleesaintbenoit.fr pour plus de découverte.

Pensez à vous abonner à la newsletter.

La Télé-Alerte

La commune a investi dans un logiciel de télé alerte de la population. Le but de cet outil est d'alerter le plus rapidement possible la population sur des événements importants (pollution réseau d'eau, inondation, ...). Afin que ce système soit le plus opérationnel, il est nécessaire d'avoir vos numéros de téléphone. Pour vous inscrire, allez sur le site de la commune ou passez en mairie pour déposer vos coordonnées.

Illiwap

Cette application pour tablette et smartphone est à consommer sans modération.

La municipalité veut développer l'utilisation de cet outil, dans le but de porter à votre connaissance rapidement les événements, manifestations, arrêtés préfectoraux et communaux, des travaux et informations diverses.

Cet outil ne remplace pas le site internet ou la télé alerte, il vient en complément.

Pour ceux qui ne l'ont pas installé voir en dernière page

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le changement de municipalité et les évolutions réglementaires ont nécessité une refonte de ce document, dont une version est accessible au public en mairie.

Les rappels

Les Trimax

Rappel : utiliser des sacs de 30 litres maximum, à déposer dans le Trimax et pas à côté. Si le Trimax est plein, d'autres sont disponibles sur la commune. Les containers d'ordures ménagères sont vidés chaque mardi.

Merci de respecter les Trimax

- Des verres (le vert)
- Des papiers, journaux, magazines (le bleu)
- Des emballages (le jaune)

Et pour les autres déchets se rendre à la déchèterie de Lhuis



**INTERDICTION
DE DEPOT
DE TOUTES NATURE
AU PIED
DES CONTAINERS
SOUS PEINE D'AMMENDE**

Article 632-1 Code Pénal

Les containers de récupération linge et chaussures

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour qu'ils ne se salissent pas, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



Il y a 4 containers sur la commune : Le bourg de Saint-Benoît, parking salle des fêtes de Groslée, Arandon, les Brotteaux

Le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets est interdit toute l'année !

En cas de non-respect, c'est une amende de 450 €. Voir arrêté préfectoral du 3 juillet 2017. Disponible sur le site de la commune rubrique « Vie Municipale / Publication / Arrêté »

Et ça concerne également les coupes de bois



Le bruit, (rappel du rappel, du rappel....)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'Etat civil

Par suite de l'évolution de la législation, nous ne pouvons plus diffuser les naissances, mariages, PACS et décès sans le consentement des familles ou des intéressés.

Pour les naissances, les parents devront passer en mairie s'ils veulent que leur(s) enfant(s) apparaisse(nt) dans le journal communal (venir avec le livret de famille).

Pour les autres cas, lors du passage en mairie pour les formalités administratives, il leur sera proposé de paraître dans le journal communal.

MARIAGE : Aucun

PACS :

- Céline THEZIER et Samuel DECORET pacsés le 22/12/2020

NAISSANCES :

- Éliora, Lucie, Éléonore RAMBURE née le 25/10/2020
- Diégo SPADILEIRO né le 16/11/2020
- Sasha IMBERT née le 30/11/2020
- Maélio, Alain, Lorenzo MONARDO né le 12/12/2020

DÉCÈS :

- Madame Séraphie TALON décédée le 5/12/2020
- Madame Jeannine TERRASSON décédée le 19/12/2020
- Monsieur Marcel, Joseph DELILE décédé le 20/02/2021
- Madame Denise, Françoise DE BONI décédée le 26/03/2021
- Monsieur Daniel DE MARCO décédé le 19/05/2021

Informations utiles

Ouverture des mairies

Mairie de GROSLÉE

Quartier de l'Eglise

GROSLÉE

01680 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 43

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

Mairie de SAINT-BENOIT

13 rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLÉE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi de 15h00 à 19h00,

Mardi de 9h00 à 12h00,

Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Les horaires de la déchèterie de Lhuis :

Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00, vendredi et samedi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

L'accès à la déchèterie nécessite un enregistrement à faire auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain via son site internet ou en passant à la Mairie pour récupérer un formulaire.

Numéro d'urgence



Commerce et service de proximité

Artisan, entreprise du bâtiment, espace vert

Parqueterie PROST-MOREL 04 74 39 71 02

Maçon

DEMANGEOT Entreprise 04 37 86 54 01

NOMBRET SARL 04 74 39 73 95

Ferronnerie OLIVIER FRERES 04 74 39 71 16

Charpentier

Christophe LOMBARD 06 59 87 80 29

Ludovic CANARIO 06 43 80 33 65

Electricien

Fabrice BERGERON 07 82 59 19 69

Patrice LOMBARD 04 37 86 54 36

Plombier Nicolas Traina 04 37 86 54 05

Isolation Plaquiste

Mickael FURLAN 06 10 91 54 68

Multiservice

Roland PERRIER 07 86 58 58 25

Espace Vert, petits travaux

La Vie en Vert (Stéphane Bert) 06 32 88 37 98

Jordan TOURNIER 06 13 42 09 79

Travaux forestiers, élagage, espace vert

Entreprise Miège Bois 06 26 96 12 49

Carreleur

Benjamin Terrasson 06 15 80 14 21

Marbrerie De Villa 04 74 80 35 41

Marbrerie Marpic France 04 74 39 73 44

Terrassement et paysage

Richard Peysson 04 74 39 72 42

Guy-Rolland Bonsacquet 04 74 39 71 12

Composite Sellerie 06 25 51 65 21

Viticulteurs

Domaine d'ici-là 04 74 39 83 77

Florie et Adrien

Maison Pierre Guigard 04 74 39 73 74

Maison Yves Duport 04 74 39 74 33

Caveau Pont Bancet 04 74 39 75 19

Duport & Dumas

Château de Vareppe 04 74 39 74 23

Jean Marc Lyandrat

Producteur

L'Escargot du Vignoble 06 74 98 86 00

Julien Dumait

Quand on Sème 06 21 24 13 49

Géraldine DUNAND

Service à la Personne

Esthétique et Onglerie 06 33 73 33 65

Yolaine RULLIERE

Evoptique à domicile, Eve Rémy 07 69 42 48 28

Assistante de Vie, aide à domicile 06 29 02 47 31

Sandrine Guarise

Pompes Funèbres Philia 04 37 63 82 92

Restaurations

Hostellerie Port de Groslée 04 74 39 71 01

Restaurant de la Cascade 04 79 84 22 34

Kitch'n'Pizza 09 87 19 37 13

Vendredi et samedi soir et dimanche midi

Camion Pizzeria Francesco 06 47 04 43 98

Les mercredis soir, place de l'église de St Benoît

(SMS Uniquement)

Traiteur Herrera Bruno 04 74 80 60 41

Commerces

Epicerie, tabac, bar à bière 04 74 39 75 23

Les Puces de St Benoît 07 86 74 83 44

L'atelier du Tamlin 04 86 80 72 89

Les bijoux de Gastyne 06 45 84 71 09

C'nous qu'on l'a fait 09 82 33 72 31

Nourrices Agréées

Florence Arnaud 04 74 39 74 00

Karine Bernard 09 81 02 88 94

Corinne Binet 04 74 39 73 03

Vanessa Blanc 04 74 39 73 55

Valérie Levrat 04 27 41 40 19

Nathalie Revol 06 74 30 55 51

Nadège Schweitzer 09 81 32 29 30

Numéros utiles

Mairie de Groslée 04 74 39 70 43

Mardi et vendredi de 14 à 18h

Mairie de Saint Benoît 04 74 39 70 94

Lundi de 14h à 19h, mardi, de 9h à 12h

Jeudi et vendredi de 14 à 18h

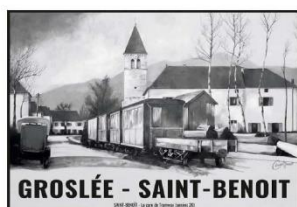
Cabinet d'infirmière de Groslée-Saint-Benoit

Séverine Jacob et Patricia Loynet 04 27 50 95 70

Docteur Sally RUMLEY 06 59 74 32 82

Prise des Rdv les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h, et les vendredis de 9h à 12h

Liste non exhaustive, nous signaler les nouvelles installations pour les prochains « au fil de l'eau »



Suivez l'actualité de GROSLÉE-SAINT-BENOIT en temps réel avec l'application illiwap

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

**Téléchargez l'application
illiwap**



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

**Entrez manuellement le nom de la commune dans la
barre de recherche de votre application**



OU

**Scannez le QRCode via
le lecteur intégré**

3

Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton SUIVRE
pour vous abonner à
l'actualité de la commune

👍

Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront
disponibles dans le fil d'actualité de votre
application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de
téléphone, aucune
coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et
sans engagement